

FICHE PRODUIT DEUX ROUES



I- LA CIBLE

Les motards de 16 à 74 ans et pour tous les 2 roues, scooters et maxi scooters de 70 à 2.300 cm³.

II- LES PLUS PRODUITS

- L'assistance sans franchise kilométrique,
- 4 niveaux de garanties pour s'adapter aux exigences du motard,
- 3 usages pour optimiser les déplacements et le positionnement tarifaire,
- 3 fractionnements possibles : mensuel, semestriel et annuel,
- Des options « Motards » : équipements, accessoires, individuelle pilote,...
- La garantie valeur à neuf pour les véhicules de moins de 6 mois,
- 10 % de remise sur votre deuxième contrat 2 roues (offre uniquement accessible aux personnes physiques),
- La souscription et gestion du contrat en ligne.

III- NOS GARANTIES

Des formules adaptées aux besoins et donc à la juste prime :

GARANTIES	FORMULE 1	FORMULE 2	FORMULE 3	FORMULE 4
> Responsabilité civile	✓	✓	✓	✓
> Défense recours	✓	✓	✓	✓
> Assistance 0km	✓	✓	✓	✓
> Protection juridique	✓	✓	✓	✓
> Garantie valeur d'acquisition	✗	✓	✓	✓
> Vol & incendie	✗	✓	✓	✓
> Catastrophes naturelles	✗	✓	✓	✓
> Catastrophes technologiques	✗	✓	✓	✓
> Tierce collision	✗	✗	✓	✓
> Dommages tous accidents	✗	✗	✗	✓

Assistance 0km, en Formule 1 suite à accident et crevaison uniquement.

IV- LES OPTIONS

Des options « Motards » correspondant à chaque profil.

1. La garantie individuelle pilote (quelle que soit la formule souscrite)

- Capital décès : 10.000 €,
- Capital invalidité permanente partielle ou totale : 25.000 € (à partir de 20% d'IPP) et proportionnel au taux d'invalidité.

2. Les garanties « Access » (pour les formules 2, 3 et 4)

Deux niveaux de garanties pour couvrir accessoires et packs (top case, bulle protection, selle personnalisée, poignées chauffantes, ...) :

- Access : garantie des accessoires à hauteur de 1.500 €,
- Access Plus : garantie des accessoires à concurrence de 3.000 € .

3. Les garanties « Equip » (quelle que soit la formule souscrite)

Deux niveaux pour garantir l'équipement complet du motard (bottes, pantalon, blouson, gants...) souvent endommagés et donc inutilisables suite à accident.

- Equip : garantie des équipements à hauteur de 750 €,
- Equip Plus : garantie des équipements à concurrence de 1.500 €.

V- LES COMPOSANTES DU PRODUIT

Le souscripteur :

Personne physique (ou représentant si mineur) ou personne morale.

Le véhicule :

Les deux et trois roues homologués, référencés FMA Assurances et immatriculés en France Métropolitaine. Carte grise française au nom du conducteur principal, de son épouse et/ou concubine (sauf société).

Les usages :

- Usage privé : trajet domicile/travail,
- Usage tous déplacements*,
- Usage société* (impératif si le souscripteur ou le titulaire de la carte grise est une personne morale).

* à l'exclusion des coursiers, livreurs et taxis en deux roues.

Le conducteur :

Le souscripteur, son conjoint, son ascendant ou un salarié de la société.

Le conducteur doit :

- être détenteur d'un permis au format européen, obtenu au sein de la communauté européenne et correspondant à la catégorie de véhicule,
- avoir un bonus Moto inférieur ou égal à 100 (et 125 en auto).

Le conducteur ne doit pas :

- faire l'objet d'une suspension ou d'une annulation du permis de conduire au cours des 24 derniers mois (sur les 36 derniers mois si vous avez moins de 25 ans),
- avoir été condamné pour conduite en état d'ivresse ou pour usage de stupéfiants au cours des 5 dernières années,
- avoir fait l'objet d'une résiliation par un précédent assureur sauf pour non paiement de prime (si contentieux soldé). Dans ce dernier cas, le paiement annuel est obligatoire.

Les antécédents :

Pour les **moins de 25 ans**, au cours des 36 derniers mois, ne pas avoir déclaré :

- de sinistre partiellement ou totalement responsable en moto ou en auto,
- plus d'un sinistre non responsable en auto (hors bris de glace),
- plus d'un sinistre non responsable en moto.

Pour les **plus de 25 ans**, au cours des 24 derniers mois, ne pas avoir déclaré plus de trois sinistres en auto et moto dont :

- 2 sinistres en moto maximum,
- 1 sinistre responsable en auto ou moto maximum.

Les formalités :

Pour valider la demande d'assurance, il suffit de fournir les pièces suivantes (éventuellement directement sur le site www.fma.fr) :

- Copie recto-verso du permis de conduire,
- Copie de la carte grise du véhicule,
- Copie de la carte d'identité nationale ou du passeport en cours de validité,
- Relevés d'informations Auto et Moto justifiant des déclarations de bonus, expérience et sinistralité.

Le site www.fma.fr permet :

- Un paiement par CB sur site sécurisé,
- Un téléchargement des documents contractuels,
- L'impression d'une attestation (carte verte).